

A R B R E = G E N E A L O G I Q E

1

- Etude sur le nom de ROUQUETTE dans le Nord Aveyron -

Recherches actuelles :

- 1° - Acte de mariage d'un Jacques ROUQUETTE avec une Anne VACARESSE de la Paroisse de Brieu - (Brènac) où X ? - peut être Bozouls.
- 2° - Acte de mariage d'un Antoine ROUQUETTE (fils du couple ci dessus) mariage avec une Marie VERDIER dont j'essaie de retrouver l'origine .
- 3° - Acte de mariage d'un ROUQUETTE Pierre avec une Antoinette DAUDE .

BRASSERIE DU PONT BLANC
R. ROUQUETTE
110 et 112, Rue de la Convention
93 - LA COURNEUVE
Tél. 893 71-15

LIENS AVEC " LE BATTUT "

Voir livre : La maison du Battut - Page 9 -

Venant aussi du BATTUT : un Jean ROUQUETTE Marchand , pose aussi un problème . (Il devait avoir plusieurs résidences ..)

Né en l'an 1620 Pierre ROUQUETTE du BATTUT prit pour épouse Jeanne MAYNIER de La Borie Haute .

Un frère de ce Pierre ROUQUETTE avait prénom ANTOINE et cet Antoine venant lui aussi du BATTUT épousa en l'an 1662 Anne GASTAL de SOLASSOLS . (Il y a peu de temps : Maison SAUREL) . Parmi les enfants de ce couple JACQUES ROUQUETTE vit le jour le 12 Mai de l'année 1672 . Jacques eût pour Marraine : Françoise LAFON femme de Jean ROUQUETTE de VERGNES , natif lui encore du BATTUT puis - que frère de Pierre et d'Antoine .

*** Que j'inscrive tout de suite ici : que JACQUES ROUQUETTE eût entre autre de Anne VACARESSE un fils ANTOINE qui se maria avec une Marie VERDIER - d'eux naquit un autre Antoine ROUQUETTE qui en 1756 devait s'unir à Catherine ESCARPIT ET FAIRE VENIR AU MONDE BAPTISTE ROUQUETTE DE BESSE le 24 Juillet 1782 . La suite nous la savons .

Pour confirmer et préciser ces liens de parenté , l'extrait intégral de l'acte CASTEL du 10.12.1818 - aimablement recopié et fourni par Me. Joseph GAUZIT en fournit : LES PREUVES irréfutables Cet acte concerne la liquidation de la succession d'une Marie FROMENT " idiote de naissance " ..!

Qui était Marie FROMENT ?..

Eh bien : Jacques ROUQUETTE et sa conjointe Anne VACARESSE - quant ils vivaient à SOLASSOLS eurent une fille au prénom de GABRIELLE . Gabrielle ROUQUETTE naquit le 11.5.1719 . Elle eût comme Parrain : Jean ROUQUETTE un frère de son père , puis comme Marraine : Gabrielle DANGLES de Brénac

Le 18 Janvier 1760 fut célébré son mariage avec Jean FROMENT de Paulhac de St. Symphorien de Thènières . Pour ces épousailles , le registre de Catholicité cite comme témoin : Pierre DESMONS des Caselles de St. Symphorien ...

De ces accordailles de Jean FROMENT avec Gabrielle ROUQUETTE agée de 41 ans (!) un enfant vint au monde le 10.9.1761 , c'était une fille . On l'appela MARIE . Le Parrain désigné fut Jean SAUREL gendre de GASTAL de Solassols . Jean SAUREL issu des Dénayrouzes de St. Gervais était le mari de Marque ROUQUETTE SOEUR DE LA MAMAN de la baptisée de ce jour . La Marraine fut Antoinette SAUREL de PAULHAC Grand Mère de la petite Marie . A ce baptême se trouve aussi noté sur le vieux registre , la présence d'ANTOINE ROUQUETTE du village de BESSE & Etienne MADAULE de Solassols .

La suite fut tragique . Marie FROMENT fille unique est notée dans les actes Notariaux : " IDIOTE DE NAISSANCE "

En plus de Gabrielle & Marque , ce couple eût :

Françoise le 25.9.1722
Marguerite le 23.6.1725
(Pierre) le 8.4.1731 .

Cet acte littéral contient des renseignements assez complets sur ma famille :
LES Rouquette de BESSE . Cet acte prouve aussi les rapports familiaux d'ayant droit sur
la succession de Marie FROMENT dont la Grand mère était Anne Vacaresse épouse de Jacques ROUQUETTE .

Pierre ROUQUETTE = Baptiste ROUQUETTE
(Cette anomalie de prénom est citée
dans un acte de MARC Notaire de l'an 1854.

L'an mil huit cent dix huit
Et le dix septième jour du mois de décembre, par son ministère
Dans notre étude au lieu et commune de St-Amans, canton de
de canton au département de l'Aveyron,
Pardevant nous Etienne CASTEL, notaire royal, en la force
dudit St-Amans, présents les témoins bas-nommés,
Ont Comparu :

- Etienne SAUREL, garçon propriétaire, cultivateur, habitant
du village de Solassols, commune dudit St-Amans,
- Pierre ROUQUETTE, premier de nom et Jeanne ROUQUETTE, pro-
priétaires, cultivateurs, habitants du village de Besse sous-Ste
commune de St-Amans,
- Marie ROUQUETTE, première de nom, veuve de Pierre ROUQUETTE
propriétaire, domiciliée à la Bastide, commune de Roussi-Ginoliac
Mairie d'Entraygues,
- Pierre IZARD, et Anne ROUQUETTE, mariés de la ville d'En-
traygues,
- Jean-Baptiste VIGNIE et Marie Anne ROUQUETTE, mariés du vil-
lage des Tours, commune de Florentin-la Capelle,
- Jean FABRE et Marie ROUQUETTE, seconde du nom, mariés, pro-
priétaires, habitants du village du Puech, commune de Bessières,

Les femmes dument assistées et autorisées par les maris pour
la validité des présentes et tous agissant conjointement et solidaire-
ment, les maris et les femmes n'étant réputés que pour un seul, et
agissant tous ensemble, tant pour eux que pour et au nom d'eux.

Pierre ROUQUETTE, second du nom, et Antoinette FROMENT,
leur frère et beaufrère, propriétaires dudit village de Besse, avec
promesse de leur faire ratifier le présent, au besoin apports de tous
dépans, dommages et intérêts.

Lesquels de leur bon gré ont fait, créé et constitué pour
leur procureur plural et général,

Auxquel ils donnent plein et accepté pouvoir de pour eux
et en leur nom,

Poursuivre devant le tribunal de première instance d'Alapa-
lion, l'instance qui est pendante, prendre conjointement avec Antoi-
nette ALBOUZE, femme FAU, de Missou, Guillaume ALBOUZE, propriétaire
à L'Estaco, Jean CAVRON, et Antoinette FROMENTS, mariés du lieu de
St-Gervais, Thérèse FROMENT fille majeure du village du FAU, commune
de SteGeneviève, Marie FROMENT, veuve PELISSIER, du village du FAU
Pierre POUJET du village de Montcans (ou Montclos), Jean LAMARTE
et Antoinette POUJET du village de Galiaquet

Contre Symphorien CABROL, ensemble Jean François FERRAT
et Marie Charles CABROL, mariés du village de Paulbac, lesdits CABROL
enfants de et successeurs légitimes de feu Thérèse FROMENT leur mère,
et Catherine COSTES, fille majeure, habitant à Sansergues

Y faire reprendre l'instance s'il y a lieu par le changement
de certaines parties, corriger, réduire, additionner et fixer leur
demande s'il y a lieu, ainsi qu'il est consistoire

Y faire déclarer que la succession de Marie FROMENT, fille
unique issue du mariage de Jean FROMENT et Gabrielle ROUQUETTE,
décédée intestat, il y a environ cinq ans, que ladite succession qui
consiste en biens advenus à ladite FROMENT sur les biens de son père
et qui forment la réserve légale et encore en la totalité des biens
délaissés par sa mère qui doivent se partager par égales parts dans
les deux lignes paternelles et maternelles, y faire donner que les
constituants, conjointement avec ceux pour lesquels ils agissent

représentant la ligne maternelle ont effectivement droit à une part
des biens composant ladite succession, I E R

Faire rejeter les demandes formées par ceux qui ont obtenu
jointement une part et à l'exception des enfants CABROL ont la part de
de la totalité des biens composant la succession de ladite Marie
PROMENT, les faire condamner à délaisser la moitié aux constituants
constituants, sauf la division entre eux, ainsi qu'il y aura lieu
d'après les droits de chacun avec intérêts et restitution de
légitimement dûs, suivant, l'estimation, partage et liquidation
seront fait par experts choisis ou pris d'office, par l'intermédiaire
consistance desdits biens qui sera formé et communiqué aux
constituants, y faire condamner lesdits CABROL et PELET à payer aux
constituants la somme de trois cents francs à titre provisionnel, et en outre
sur la somme de droit et faire prononcer que, quand à tout ce qui
intervient sera provisoirement exécuter jusqu'à appel et en cas de
opposition et appel.

les constituants lui donnent pouvoir de recueillir la part
de la succession qui leur revient comme qu'aux biens composant
aux biens délaissés par ladite PROMENT, etc...

Fait en la présence des sieurs Pierre BOUTIER, et
Louis JUREY, tous deux propriétaires cultivateurs, domiciliés, notaires
notaires, les constituants ont signé sans avoir signé
requis.

Suivent les signatures de la Capelle Chanier
notaire

M A R I A G E R O U Q U E T T E A N T O I N E &
V E R D I E R M A R I E ?

= = = = =

A u x A r c h i v e s d e R O D E Z d a n s l e s
R e g i s t r e s d e C a t h o l i c i t e d e S t . A m a n s
d e s C o t s , j e n ' a i p a s t r o u v e t r a c e
d e c e m a r i a g e q u e j e s i t u e v e r s 1 7 3 0 .

VERDIER : Il y avait des " VERDIER " à Entraygues
La Capelle Chaniés
La Croix Barrez etc ...

Me. Joseph GAUZIT - ancien conseiller général & Notaire et Maire de
St. Amans pense à la dernière localité citée (voir lettre jointe
en photo copie)

Nota : La mère de l'épouse de Jean Jacques
ROQUETTE du Battut était une " VERDIER "
En clamant son innocence , un de ses fils
BASTIDE Grammont périt sur l'échaffaud
comme principal condamné de l'affaire
Fualdés .
(Source entre autres : La maison du
Battut pages 52 & 59 ..)

Jean Jacques fit la lignée ROquette , alors que ses
aïeux s'appelaient tantôt Roquette où ROUQUETTE .

à Paris le 14. 3. 1673

Mon cher Raymond

7. trois ans, dans ma dernière
lettre, j'ai eu bonne des renseignements
immixts en la famille Verdier de
Lacour Barre, j'ai vu en
conséquence de la rectifier

En le 5 juillet 1675 que
Verdier Antoine marchand à
Lacour Barre épouse Ma
bonnétaine Grand dant Catherine
Cromiers et le 10 avril 1680
qu'il épouse Suzanne Roguette
de Batut. Il n'y a de relations
ni avec le Batut puisqu'il
est le 28 mai 1680, il fut parain d'un
enfant de Jean Roguette et
Antoinette de Lacour du Batut et
le 7 novembre 1683 in lacour. Est
mariage d'un autre enfant
de même

Antoine Verdier est il de
Lacour Barre, Catherine Cromiers
de Lacour Barre et Suzanne Roguette
de Batut. Il n'y a de relations
ni avec le Batut puisqu'il
est le 28 mai 1680, il fut parain d'un
enfant de Jean Roguette et
Antoinette de Lacour du Batut et
le 7 novembre 1683 in lacour. Est
mariage d'un autre enfant
de même

de Lacour Barre, Catherine Cromiers
de Lacour Barre et Suzanne Roguette
de Batut. Il n'y a de relations
ni avec le Batut puisqu'il
est le 28 mai 1680, il fut parain d'un
enfant de Jean Roguette et
Antoinette de Lacour du Batut et
le 7 novembre 1683 in lacour. Est
mariage d'un autre enfant
de même

de Catherine Cromiers de Lacour Barre
le 10 avril 1680. Est un mariage
de Verdier Antoine et de Catherine
Cromiers de Lacour Barre. Il n'y a
de relations ni avec le Batut
puisque il est le 28 mai 1680, il fut
parain d'un enfant de Jean Roguette
et Antoinette de Lacour du Batut et
le 7 novembre 1683 in lacour. Est
mariage d'un autre enfant
de même

De même

De même

De même

De même

De même

De même

De même

De même

De même

De même

De même

De même

M A R I A G E P I E R R E R O U Q U E T T E d e B e s s e
a v e c A N T O I N E T T E D A U D E

+++++++

Le Grand père de Pierre était Antoine ROUQUETTE époux de Marie VERDIER .

Pierre ROUQUETTE naquit au village de Besse à 3 kilomètres 500 de St. Amans des Cots le 8.3.1761 . Il était fils d'Antoine ROUQUETTE et de Catherine ESCARPIT . Il eût comme marraine : Gabrielle ROUQUETTE du village de PAULHAC - Paroisse de St. Symphorien & comme Parrain : Jean FROMEN de ce même village .

Personnellement je suis le descendant de son frère Baptiste ROUQUETTE de l'hosté (Notre Sobriquet qui faisait suite au nom est : DE L'HOSTE)

Baptiste mon aïeul se maria le 27.2.1813 avec Marie Jeanne CASTEL des Broussols dont un frère au nom d'Etienne était Maire & Notaire à St. Amans des Cots .

Note : La maman de Marie Jeanne CASTEL était Françoise MESTRE native de Rochegrès - Lacalm , dont une soeur : Marguerite avait épousé un NOEL d'Huparlac - Conseiller général de l'Aveyron .

(Baptiste ROUQUETTE était le Grand père à mon Grand père Paternel)

DAUDE :

Ce nom de " DAUDE " m'à fait taper à la machine bien des mots

Un Daude de SALHENS près de NASBINALS fut l'un des dénonciateurs de CHARRIER le Contre Révolutionnaire.

Laguiole avait un DAUDE . J'en ai appris l'existence par la lecture du bulletin Paroissial " La Haute Viadène " . Soit dit en passant , que j'en conserve précieusement les exemplaires en ma possession .

Il y avait enfin le DAUDE de Cantoinet , sur lequel Maître GAUZIT se pose aussi une question comme vous le verrez ci après

...../.....

L'Année le 19 12 1971

Mon ex. Raymond

Ma lettre ancienne traite de quelques jours... et j'ai pu faire une deuxième que j'ai mise à votre... et aux documents fort intéressants que vous avez...
Veuillez y joindre à tout ce que vous remarqueriez...
avec photos, ou les petites de vergnes me permettraient de les...
prouver et de les éviter et mes vieilles jambes me permettraient...
à ma grande confusion, j'en suis obligé à Dieu. Qui est...
ignorait l'existence. Les Châteaux de Rennes qui ont...
le ans, les Costes de vergnes ont dû les remarquer et ils...
auraient dû le signaler.

Comparaisses vous intéresser à la famille Rouquette...
de Berneux. Je vous rappelle que à ma connaissance, je ne suis...
descendant de cette famille de famille Rouquette. ma a...
thème très bizarre. Lesseu, Joly de Berneux, Basses, ...
de la Mairie de Berneux, au titre d'adjoint...
l'opinion de la région de l'embouée. Ce territoire est...
situation à Marseille, il est en correspondance avec le cadastre...
pour le cadastre de la Mairie Rouquette de Berneux et je crois...
que les terres sont déjà vendues. Dans le document...
à l'état civil que vous m'avez envoyé sur la région de...
Berneux, il ne mentionne pas "Manhaval", pour signaler...
qu'Jeanne Manhaval mon arrière grand-mère - morte de 1860...
130 ans possédait un domaine à Berneux - maison de...
qui soit se qualifie ainsi à l'entrée de l'église - qui mentionne...
le nom de la Mairie Joly de Berneux - ce domaine appartenait...
actuellement à un fils de M. Joly de Berneux, qui est marié...
avec Mlle Poullès de Poullès sous-adjointe de Berneux.

Quant à la famille éventuelle issue de cette famille...
époux Pierre Rouquette de Bessol - de leur mariage...
une bonne maison, ainsi se forme la famille de...
(qui se vend) avec le Duc de Lantier et de...
l'abbé de Albarot - à après Jean de Lantier...
domaine sur de 20000 le 9...
notre de Lantier...

due de Lantier, du Comte de Lantier...
deignen de Chénères qui fut le dernier meneur de...
affaires étrangères du roi Louis XVI, qui le tenait sur l'autorité...
de France Joly de la Vaigrière deignen de Lantier...
Caudere & Amau de Lantier au lieu de Lantier...
que mes anciens possèdent le cens, les albergues et...
dans le domaine de la Salle, sur lequel il avait le direct...
comme faisant suite à François de Cat, d'ant et puissant...
deignen de Cocural, Maynal, & Amau de Cat et autres

P. J'ai eu de vous en l'absence de la photo que vous m'avez envoyée...
le Comte de Lantier - Ce document m'a fait date de la M. en...
quant au temps, quant à la situation - fait de votre M. de...
de 1799 relative à l'annuité et l'impôt, et il est...
de la contribution patrio. contribution patrio. contribution patrio...
je vous rappelle que par la loi de l'an VIII, la contribution...
à 591 livres / 8 sol - Autres Rouquette de Lantier...
deignen parut par Pierre Combes, pour 900 francs...
deignen pour 48 livres

Voilà ce que j'ai écrit à titre de liste à mon cousin
 "Ancêtre" le "paysan" de la "ville" au sujet de la
 Commune de Montzey à Montzey le 1-18-85. La date
 mon domaine en terre en usage d'habitation est un document
 le plus ancien concernant la "ville"
 celui de l'Albaril, au même nom que le domaine
 qui se trouve également dans le domaine de Cat.

Plusieurs fils, Étienne de l'Albaril, sont Marquis
 d'au, la région. C'est un aveu d'Alphouse de la Bergerie, notaire
 à Montbazens un autre aveu Jean Sureau de Pouzol-
 de Montzey. D'après un dicton du pays dans toute la
 famille on dit qu'il y a du sang de Daude, les filles sont dites "

à la question "Daude" un point d'origine. C'est le
 vote de l'année 1781 de la Commune de Pouzol Cat. J'ai cru
 que pour ce fait connu à l'instance de la Commune
 (Pouzol Cat) un Daude ne pouvait pas être
 noble pour 426 livres 13 s. 4 deniers. C'est le vote d'un
 de la Commune relative à 1598 pour 9 deniers. Étienne
 d'au dans une de ses lettres de la déduction de l'impôt
 de l'impôt, était inscrit au lieu de sa résidence et non
 au lieu de la situation de biens. Le Daude ou possesseur
 de biens nobles de l'Albaril, certainement d'autres
 résidant dans un 1781 de la Commune. On pouvait
 parler de grand personnage!! C'est se tenir au Pouzol (ville
 résidence aujourd'hui délabrée mais qui a de beaux restes)" à

Besse? Le Pouzol Besse ne faisant pas partie de la
 Commune de Pouzol Cat. C'est le grand domaine de Cavines
 qui appartenait à la famille de Chazelle de Belleregai? C'est
 un de Castellet de Nabliens de Montzey? Cavines et
 Montzey faisant partie de la Commune de Pouzol Cat. La
 résidence à la ville du Seigneur de Couval était démolie.

En 1788 Daude c'est d'au l'impôt, il avait donc quitté
 le service de la Commune de Pouzol Cat.

Vous paraissez vous intéresser à la famille Beaupré
 de Serville. Cette famille est originaire d'Alsace. Un
 membre vint avant la révolution de Raipal de 1785
 Le domaine de Serville appartenait à la famille de Raipal
 et fut partagé avant 1660 entre Catherine Carral veuve
 de noble George de Pouzol, Seigneur de la Coste et d'Agarrigue
 et Jean Carral dit Duranton (le Seigneur de Serville) (veuve)
 Une seule fille de Jean Carral épousa un Raipal de
 d'Alsace qui vint à Serville comme gendre. La famille
 appartenant à la famille de Raipal, a de Serville et de Serville
 elle appartenait toujours au service de Henri de
 ou avant l'année 1785. Goutal de Besse. Le maître Raipal
 qui a été écuyer appartenait toujours à Raipal de
 de Serville. C'est le cas de la famille de Raipal de
 Serville. "un ancêtre" de Raipal de

Le domaine est devenu l'objet plus long que il vous
 l'abbé de J'ai en le plaisir de l'écouter mais il n'est
 l'écrit avec ses parents à Besse. Mais je ne suis pas
 gâté par ce mariage par de servir un de ses neveux
 à la mode de Bretagne, Belle

Aveu de Pouzol de Serville au d. le Seigneur de Besse

Besse le 18-85